

Séminaire du Programme « Environnement Vie et Sociétés » du CNRS et de Natures, Sciences, Sociétés (29–30 mars 2001 à Meudon) – Suite du compte rendu

MARCEL JOLLIVET

MARCEL JOLLIVET

Sociologue, rédacteur en chef de *Natures, Sciences, Sociétés*, CNRS – Ladyss
marcel.jollivet@u-paris-10.fr

Comme cela a été annoncé dans le précédent numéro de *NSS* (numéro 3–2001, p. 71–72), on poursuivra dans cette rubrique la publication des éléments des débats qui ont eu lieu au cours de ce séminaire. Viendront en premier les textes des exposés qui ont ouvert le séminaire. On commence ici par celui que Marcel Jollivet a fait en introduction, autour du thème « Temps et développement durable », présenté ici dans sa version intégrale.

« Comme l'expression l'indique, la notion de développement durable a une dimension temporelle, signifiée par l'adjectif "durable" (qui dure, qui a une durée). Mais il ne faut pas oublier que cette expression vient de l'anglais *sustainable development*, que certains tiennent à traduire par "développement soutenable", parce que cela leur paraît plus fidèle à l'idée qui est derrière l'expression. Soutenable signifie en effet, selon le *Petit Robert*, "qui peut être soutenu par des raisons plausibles" (on dira par exemple d'une thèse qu'elle est soutenable ou non). Soutenable renvoie aussi à "supportable" : "que l'on peut supporter" (une douleur ou une peine par exemple), dit encore – sans surprise – le *Petit Robert* ; mais aussi "que l'on peut tolérer", "acceptable". "Tolérable, acceptable, admissible" : le contraire donc d'insupportable, d'intolérable ou d'inadmissible (ce que l'on peut dire d'une conduite, par exemple). Dans cette veine de significations, deux idées se mêlent : l'une est à dimensions physiques (une douleur insupportable), l'autre est à dimensions éthiques (un comportement insupportable, mais aussi des propos – une thèse – insupportable). Ces deux dimensions se renvoient facilement l'une à l'autre : une douleur insupportable est inadmissible (ce qui explique le débat sur l'euthanasie par exemple).

« Ce renvoi de l'une à l'autre dimension (physique et éthique) est particulièrement facile à opérer et à comprendre s'agissant du développement : un développement qui est source de "violence" (quelle qu'en soit la nature) est éthiquement insoutenable. Telle est en fin de compte la proposition qui est au fondement de la notion de développement durable.

« "Violence" : violence physique (la guerre et, d'une façon générale, la destruction, dans laquelle on peut inclure aussi bien les violences infligées à la nature (violences de nature donc écologique) qu'aux personnes ; violence sociale (la pauvreté, la faim dans le monde, les inégalités sociales radicales) : un modèle

de développement qui provoque ces effets pervers est donc insoutenable, dans tous les sens du terme. Un développement qui serait soutenable est donc a contrario un développement qui ne les provoquerait pas (voire plus, qui protégerait efficacement des violences qui ne sont pas le fait de l'homme, mais dont il peut être la victime, comme celles – de tous ordres – de la nature). On rejoint en effet là la définition complète du développement durable contenue dans le Rapport Brundtland : économiquement viable, socialement équitable, écologiquement durable. Un tel développement serait éthiquement soutenable (admissible, acceptable et même défendable, comme on le dit d'une cause).

« Comme on le voit, parler de "durée" ne suffit donc pas à qualifier le développement pour qu'il soit durable. Un bon exemple de cela est fourni par un article publié dans *NSS* [Christian Nicourt, Jean-Marc Girault : "Environnement et relégation sociale, l'exemple de la ville de Saint-Denis du début du XIX^e siècle à nos jours", *NSS* (4) (1997)]. Encore faut-il qu'il ait un certain nombre de "qualités" pour être tel. Mais alors, que devient le temps dans cette affaire ? Nous sommes dans un tout autre champ de référence. En quoi la durée est-elle en cause ?

« Repartons, pour y voir clair, de la distinction entre durable et soutenable et du choix généralement fait en faveur du premier terme dans l'usage français de l'expression. Comment expliquer cette traduction ? Et surtout, comment la situer par rapport au sens "onusien" du terme ? Il lui est reproché par ceux qui préfèrent le qualificatif "soutenable" de mettre en fait l'accent sur la seule dimension écologique : dans cette interprétation, un développement durable serait purement et simplement celui qui sait ménager les ressources naturelles, c'est-à-dire éviter les gaspillages et les pollutions. Ce serait donc une conception du développement sous influence écologiste au sens étroit du terme. Il suffirait qu'un développement soit respectueux de l'environnement et de la biodiversité pour être considéré comme vertueux. L'économiquement viable et le socialement équitable (sans parler de l'éthiquement admissible) seraient passés sous silence, si ce n'est tout simplement par pertes et profits au profit de l'écologiquement correct. Ce procès fait à l'expression française n'a pas été véritablement instruit ; cela supposerait une analyse de l'usage qui en est réellement fait. Il serait intéressant de faire cette analyse, mais ce n'est

pas ici le lieu de la faire. Il s'agit simplement pour ce qui nous concerne aujourd'hui d'avoir bien présentes à l'esprit ces questions de terminologie, car il est évidemment indispensable que nous sachions de quoi nous parlons ensemble. Il faut qu'il soit clair que, derrière l'expression de développement durable, c'est bien de développement soutenable qu'il s'agit. Disons que seul un développement soutenable (dans tous les sens du terme) peut être considéré comme durable.

« De ceci, il découle que, si nous devons parler du temps au cours de ces deux journées, ce n'est pas du temps en soi, mais du temps des processus considérés comme constitutifs du développement soutenable. Cette proposition doit sans doute être soulignée et être la règle de base de nos échanges.

« Si l'on s'accorde pour en faire le fil conducteur de nos discussions, une question préjudicielle (ou au moins préalable) se pose donc à chacun de ceux qui vont intervenir. C'est celle du repérage et de l'énoncé mêmes de la question de recherche qu'il pose pour aller dans le sens d'un développement durable : à travers quelle question de recherche est-il proposé d'apporter une contribution à la conception d'un développement durable ? En quoi cette proposition a-t-elle à voir avec un développement durable ? La notion de développement durable doit cesser d'être considérée comme une référence allant de soi, comme une sorte de postulat ; elle doit être au contraire explicitée, débattue, problématisée ; et confrontée aux observations. Elle n'est pas donnée ; elle doit être construite. Elle n'a pas de contenu ; le rôle de la recherche qui s'y réfère est de lui en donner un.

« La question posée ayant été bien formulée, il devient possible de réfléchir sur sa mise en œuvre sur un plan scientifique, de définir les objets de recherche qu'il convient de se donner, les démarches de recherche qu'il convient d'adopter. Il devient par là même possible de dire – et nous rejoignons là notre propos le plus immédiat pour ce que nous avons à faire ensemble durant ces deux jours – comment le temps (et quel temps) est concerné, puisque les objets de recherche que l'on se donne et les processus dont ils sont l'objet sont identifiés. On peut donc caractériser le (ou les) temps de ces processus. Et donner par la même occasion ce contenu dont il vient d'être question à la notion de développement durable qui n'est très largement pour l'instant, d'un point de vue scientifique, qu'une forme creuse, qu'un réceptacle, un espace ouvert à des apports de toutes sortes, un dossier à instruire ; en un mot : une hypothèse.

« Nous avons donc quatre questions à nous poser ensemble :

« a) Quels processus sont à considérer comme constitutifs d'un développement durable/soutenable ?

« b) Pourquoi doivent-ils être pris en considération ? En quoi répondent-ils à la problématique d'un tel développement ?

« c) Quelles sont les temporalités (et les caractéristiques de ces temporalités) associées à ces processus ?

« d) Comment les disciplines qui en traitent prennent-elles en compte ces temporalités ?

Voilà le schéma de départ que je vous propose. Il est bien sûr discutable et sa discussion elle-même fait partie de nos tâches. »

Les crues du printemps 2001 dans le bassin de la Somme

Une mission d'expertise interministérielle peut-elle jouer un rôle dans la connaissance et la prévention des risques d'inondation ?

CLAUDE LEFROU, JEAN-LOUIS VERREL

Compte tenu de la gravité des inondations qui ont frappé la vallée de la Somme, à partir du mois de mars 2001, le gouvernement a décidé de mettre en place une mission d'expertise interministérielle.

Par lettre du 13 avril 2001, le ministre de l'Intérieur, le ministre de l'Équipement, du Logement et des Transports, le ministre de l'Agriculture et de la Pêche et le ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ont saisi l'Inspection générale de l'administration, le conseil général des ponts et chaussées, le conseil général du génie rural, des eaux et des forêts et l'Inspection générale de l'environnement afin que soit diligentée une mission conjointe.

Le premier objectif de cette mission est d'analyser le phénomène, en identifiant toutes les causes ayant pu contribuer à aggraver les conséquences des inondations, et d'évaluer l'efficacité des dispositifs de protection et de prévention mis en place. À partir de cet examen préalable, le second objectif de la mission est de proposer aux pouvoirs publics les améliorations à apporter dans les différents domaines de la prévention et de la protection pour réduire à l'avenir les dommages résultant de ce type de phénomène météorologique.

Sur proposition du conseil général de la Somme, en concertation avec les communes et riverains

CLAUDE LEFROU
Coordinateur
de la mission

JEAN-LOUIS VERREL
Secrétaire de la mission,
Inspection générale
de l'environnement,
20, avenue de Ségur,
75302 Paris cedex 7,
France
jean-louis.verrel@
environnement.gouv.fr